

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 février 2009**

Décision n° **B-2009-0640**

commune (s) : Lyon 8°

objet : Projets connexes T4 - Réaménagement du carrefour Etats-Unis-Cazeneuve et des espaces publics attenants - Travaux de voirie et d'espaces verts - Autorisation de signer les marchés

service : Direction générale - Direction des grands projets

Rapporteur : Madame Vullien

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 4 février 2009

Compte-rendu affiché le : 10 février 2009

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme Besson, MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Philip, Mme David M., M. Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Barge, Passi, Charles, Vesco, Assi, David G., Lebuhotel.

Bureau du 9 février 2009**Décision n° B-2009-0640**

objet : **Projets connexes T4 - Réaménagement du carrefour Etats-Unis-Cazeneuve et des espaces publics attenants - Travaux de voirie et d'espaces verts - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 janvier 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision du 8 septembre 2008, le Bureau a autorisé, dans le cadre de l'opération projets connexes T4, le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des marchés pour les travaux de voirie réseaux divers (lot n° 1) et d'espaces verts (lot n° 2) concernant le réaménagement du carrefour Etats-Unis-Cazeneuve et des espaces publics attenants à Lyon 8°.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, après examen des offres sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 19 décembre 2008, a classé les offres et choisi celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1, voirie réseaux divers : société Eiffage TP pour un montant de 959 915,50 € HT, soit 1 148 058,94 € TTC,
- lot n° 2, espaces verts : groupement Green style-Tarvel pour un montant de 173 984,22 € HT, soit 208 085,13 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Attribue les marchés et autorise monsieur le président à les signer ainsi que tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1, voirie réseaux divers : société Eiffage TP pour un montant de 1 148 058,94 € TTC,
- lot n° 2, espaces verts : groupement Green style-Tarvel pour un montant de 208 085,13 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - direction des grands projets - exercices 2009 et suivants - comptes 231 510 et 212 100 - fonction 0824 - opération 1411.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 février 2009.